

RAPPORT ANNUEL

31.12.15

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1. <i>Informations aux actionnaires</i>	5
1.2.2. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	5
1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.15	6
1.4. BILAN GLOBALISE	8
1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	9
1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	10
1.6.1. <i>Résumé des règles</i>	10
1.6.2. <i>Taux de change</i>	11
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	12
2.1. RAPPORT DE GESTION	12
2.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	12
2.1.2. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	12
2.1.3. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	13
2.1.4. <i>Politique future</i>	13
2.1.5. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	13
2.2. BILAN	14
2.3. COMPTE DE RESULTATS	15
2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	16
2.4.1. <i>Composition des actifs au 31.12.15</i>	16
2.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	16
2.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	17
2.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	17
2.4.5. <i>Performances</i>	18
2.4.6. <i>Frais courants</i>	19
2.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	19
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	20
3.1. RAPPORT DE GESTION	20
3.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	20
3.1.2. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	20
3.1.3. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	21
3.1.4. <i>Politique future</i>	21
3.1.5. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	21
3.1.6. <i>Affectation des résultats</i>	22
3.2. BILAN	23
3.3. COMPTE DE RESULTATS	24
3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	25
3.4.1. <i>Composition des actifs au 31.12.15</i>	25
3.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	26
3.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	26
3.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	26

LELEUX INVEST

3.4.5. <i>Performances</i>	27
3.4.6. <i>Frais courants</i>	28
3.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	28

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social:

Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Date de constitution:

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV:

Président:

Madame Véronique LELEUX, président du Conseil d'Administration. Autres fonctions principales Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Membres:

- Monsieur Olivier LELEUX, Administrateur. Autres fonctions principales Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers
- Monsieur Carlo-Luigi GRABAU, Administrateur
- Monsieur Guy BOULANGER KANTER, Administrateur. Autres fonctions principales Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers
- Monsieur Alexandre DEVEEN, Administrateur. Autres fonctions principales autres mandats d'administrateur de SICAV
- Monsieur Olivier CROONENBERGHS, Administrateur indépendant.

Personnes physiques chargés de la direction effective:

Monsieur Carlo Luigi GRABAU
Monsieur Alexandre DEVEEN

Type de gestion:

SICAV autogérée

Commissaire de la SICAV:

Mazars représentée par Monsieur de HARLEZ Philippe Avenue Marcel Thiryiaan 77B4 - 1200 Bruxelles

Dépositaire de la SICAV:

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17- 1000 Bruxelles

Service(s) financier(s) de la SICAV:

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17- 1000 Bruxelles

Promoteur de la SICAV:

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17- 1000 Bruxelles

Délégation de l'administration de la SICAV:

CACEIS Belgium SA, Avenue du Port, 86C bte 320 B-1000 Bruxelles

Gestion financière du portefeuille:

LELEUX Invest S.A. Rue du Bois Sauvage 17- 1000 Bruxelles

Distributeur(s):

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17- 1000 Bruxelles

Liste des compartiments commercialisés par la SICAV:

LELEUX Invest Equities World FOF
LELEUX Invest Patrimonial World FOF

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

La société anonyme Leleux Invest a été constituée, sous le régime d'une Société d'Investissements à Capital Variable (SICAV) de droit belge. Leleux Invest a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 03 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Du point de vue des fondamentaux économiques, l'année 2015 s'est révélée une déception: la croissance mondiale afficherait, selon les dernières estimations, un taux proche des 2,5%. Ce niveau est inférieur à celui de 2014 et en-dessous des prévisions qui, en début d'année, portaient sur un taux au-delà des 3%.

La croissance américaine n'a pas décollé et la hausse tant attendue des taux directeurs de la part de la Banque Centrale (la FED) a été reportée et implémentée seulement vers la fin de l'année. L'Economie européenne a finalement connu une accélération modeste, grâce notamment à la baisse de l'euro qui a permis d'améliorer la compétitivité des entreprises. La chute du prix du pétrole et des matières premières a eu un impact moins important qu'attendu sur les économies des pays développés et a par contre affaibli celles des pays producteurs. La croissance chinoise, désormais deuxième économie mondiale, a continué à ralentir, influençant la croissance de toute la zone. Au Japon, les mesures des autorités n'ont pas délivré la croissance escomptée.

Quant à l'inflation, elle a fortement reculé un peu partout dans le monde et les politiques monétaires des banques centrales sont restées généralement accommodantes.

Les marchés financiers ont expérimenté une forte volatilité durant l'année avec deux événements marquants. Tout d'abord, la crainte d'un défaut de paiement de la Grèce en juin, qui a fait craindre une sortie du pays de la zone euro ont pesé sur les marchés. Ensuite, l'annonce en août d'une contraction de l'activité manufacturière en Chine a ravivé les craintes d'un atterrissage brutal de son économie et a entraîné dans son sillage un fort recul des bourses.

Après un démarrage encourageant, les indices des bourses mondiales ont enregistré des performances contrastées: au sein des marchés développés, l'indice S&P500 aux Etats-Unis a clôturé à -0,73% et en Europe, l'indice DJ Eurostoxx50 a enregistré une performance modeste, n'avançant que de +3,85%. Concernant les pays émergents, l'indice MSCI Emerging Markets a enregistré une baisse de -5,76%. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole a continué sa chute entamée en 2014, reculant de -30,47% en un an, pour s'afficher à 37,04 dollars le baril (pétrole WTI) en fin d'année. Sur le marché des changes, l'euro a une fois de plus enregistré un déclin marqué par rapport au dollar américain, terminant l'année à un cours de 1,0862 dollars par euro, soit une chute de -10,22% par rapport au début d'année.

Selon les dernières études, l'économie mondiale devrait croître aux alentours de 3% en 2016, grâce surtout au soutien des politiques monétaires accommodantes des banques centrales. Ce taux de croissance reste néanmoins relativement faible en perspective historique.

Aux Etats-Unis, les prévisions restent positives : bien que pour le quatrième trimestre la croissance soit prévue à la baisse, un rebond est cependant attendu dans la première partie de l'année, grâce à une possible amélioration de la consommation et de la dépense publique. En Europe, les prix bas du pétrole, des politiques fiscales plus favorables et la politique de relâchement monétaire de la BCE devraient continuer à soutenir la consommation. En Chine, l'économie ralentit et les autorités se battent pour maîtriser les changements structurels auxquels le pays fait face.

Les valorisations de la bourse américaine restent tendues et le potentiel de hausse paraît limité, dans la mesure où les marges des entreprises ont atteint des niveaux historiquement élevés. Les bourses européennes, plus faiblement valorisées, offrent toujours un potentiel de rattrapage. De plus, les taux réels négatifs continuent à favoriser la prise de risque et les rendements faibles des obligations laissent peu d'alternatives aux marchés d'actions. Les bourses des pays émergents, confrontées au ralentissement économique chinois, ne peuvent plus être considérées comme «bon marché». A l'analyse du déclin des profits d'entreprises, il semble raisonnable de s'attendre à ce qu'elles continuent à être pénalisées par rapport aux bourses des pays développés. Le prix du pétrole devrait encore coter à des niveaux bas parce que l'offre reste largement soutenue par les pays de l'OPEP, en particulier par l'Arabie Saoudite. Cette tendance pourrait toutefois s'inverser dans la deuxième moitié de l'année si les capacités de production de l'OPEP se redimensionnent.

En général, on peut s'attendre à ce que les marchés boursiers évoluent en «dents-de-scie» et ce, dans un cadre encore plus volatil qu'en 2015.

Les actions restent relativement la classe d'actifs la plus attrayante par rapport aux autres placements, qui ne rapportent plus ou peu de rendement (obligations d'états, obligations «corporate» ou instruments du marché monétaire). En effet, la disponibilité de liquidités abondantes, le niveau extraordinairement bas du loyer de l'argent et la baisse des prix de l'énergie font espérer une augmentation de la consommation, une amélioration des profits d'entreprise et, in fine, un renforcement de la reprise économique.

1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.15



Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la sicav Leleux Invest pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total de l'actif net s'élève à EUR 59.749.219,80 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 1.940.982,01.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la sicav Leleux Invest au 31.12.2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 16 mars 2016.

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL

Commissaire

représentée par

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a smaller 'd' and a horizontal stroke.

Philippe de Harlez de Deulin

1.4. BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.15 (en EUR)	Au 31.12.14 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	59.749.219,80	35.811.239,20
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	49.924.210,72	33.228.004,72
E. OPC à nombre variable de parts	49.924.210,72	33.228.004,72
IV. Créances et dettes à un an au plus	60.451,34	-693.173,72
A. Créances		
a. Montants à recevoir	60.451,34	16.332,25
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-709.505,97
V. Dépôts et liquidités	10.062.278,64	3.450.353,15
A. Avoirs bancaires à vue	10.062.278,64	3.450.353,15
VI. Comptes de régularisation	-297.720,90	-173.944,95
C. Charges à imputer (-)	-297.720,90	-173.944,95
TOTAL CAPITAUX PROPRES	59.749.219,80	35.811.239,20
A. Capital	56.684.513,04	33.461.116,15
B. Participations au résultat	1.152.832,13	-4.110,53
C. Résultat reporté	-29.107,38	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.940.982,01	2.354.233,58

1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.15 (en EUR)	Au 31.12.14 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.228.513,92	2.642.390,50
E. OPC à nombre variable de parts	-648.609,52	2.613.661,36
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	2.877.123,44	28.729,14
II. Produits et charges des placements	509.445,95	147.891,89
A. Dividendes	512.589,77	152.725,05
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-3.143,82	-4.833,16
III. Autres produits		23.952,75
B. Autres		23.952,75
IV. Coûts d'exploitation	-796.977,86	-460.001,56
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.861,30	-200,25
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-26.101,95	-29.150,30
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-189.473,61	-110.315,22
b. Gestion administrative et comptable	-29.364,82	-27.074,72
c. Rémunération commerciale	-414.458,06	
E. Frais administratifs (-)	-8.574,25	-2.836,97
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-24.194,84	-6.746,05
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-48.527,48	-30.000,00
H. Services et biens divers (-)	-9.912,75	-220.075,59
J. Taxes	-31.701,63	-23.659,86
K. Autres charges (-)	-10.807,17	-9.942,60
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-287.531,91	-288.156,92
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.940.982,01	2.354.233,58
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.940.982,01	2.354.233,58
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	3.064.706,76	2.350.123,05
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-29.107,38	
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.940.982,01	2.354.233,58
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	1.152.832,13	-4.110,53
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-3.389.016,32	-2.350.123,05
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-0,31	
IV. (Distribution des dividendes)	324.309,87	

1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

LELEUX INVEST

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2. Taux de change

	31.12.15		31.12.14	
1 EUR	0,7356	GBP	0,7760	GBP
	1,0805	USD	1,2101	USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

- Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

- Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

- Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

- Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

- La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient

adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

- Le compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché. Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 25% de son actif net.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.3. Politique suivie pendant l'exercice

Le compartiment Leleux Invest Equities World FOF affiche un rendement cumulé annuel de +10,31% en 2015. Le rendement actuariel sur base annuelle pour une période de trois ans est de +11,04% et le rendement actuariel sur base annuelle depuis son lancement, le 6 septembre 2010, est de +6,73%.

Dans le courant de l'année, le compartiment a bénéficié de l'exposition aux marchés boursiers européens et de la hausse du dollar américain par rapport à l'euro.

Le gestionnaire du compartiment Leleux Invest Equities World FoF a privilégié les marchés boursiers des pays développés par rapport aux pays émergents, où il a maintenu une exposition minoritaire. Il a augmenté le poids de l'Europe (39,38% du portefeuille en fin de période) et a réduit celui des Etats-Unis.

Le nombre de fonds en portefeuille était de 18 en début d'exercice et il est de 13 à fin 2015.

2.1.4. Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la reprise économique mondiale.

2.1.5. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2. BILAN

	Au 31.12.15 (en EUR)	Au 31.12.14 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	26.802.186,17	22.517.346,58
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	21.986.041,90	21.709.793,45
E. OPC à nombre variable de parts	21.986.041,90	21.709.793,45
IV. Créances et dettes à un an au plus	55.827,14	12.592,28
A. Créances		
a. Montants à recevoir	55.827,14	16.332,25
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-3.739,97
V. Dépôts et liquidités	4.900.541,11	915.882,01
A. Avoirs bancaires à vue	4.900.541,11	915.882,01
VI. Comptes de régularisation	-140.223,98	-120.921,16
C. Charges à imputer (-)	-140.223,98	-120.921,16
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26.802.186,17	22.517.346,58
A. Capital	24.061.789,59	20.138.116,15
B. Participations au résultat	555.793,20	18.130,71
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.184.603,38	2.361.099,72

2.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.15 (en EUR)	Au 31.12.14 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.603.107,94	2.666.759,30
E. OPC à nombre variable de parts	-295.727,99	2.638.030,16
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	2.898.835,93	28.729,14
II. Produits et charges des placements	28.546,79	76.115,44
A. Dividendes	31.690,61	80.948,60
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-3.143,82	-4.833,16
III. Autres produits		23.952,75
B. Autres		23.952,75
IV. Coûts d'exploitation	-447.051,35	-405.727,77
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.605,51	-100,25
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-13.242,96	-26.727,95
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-96.060,33	-99.800,08
b. Gestion administrative et comptable	-16.938,16	-22.572,18
c. Rémunération commerciale	-254.788,60	
E. Frais administratifs (-)	-4.409,88	-2.836,97
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-12.311,02	-6.746,05
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-24.263,74	-24.000,00
H. Services et biens divers (-)	-6.216,96	-203.849,10
J. Taxes	-13.302,51	-15.472,93
K. Autres charges (-)	-3.911,68	-3.622,26
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-418.504,56	-305.659,58
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	2.184.603,38	2.361.099,72
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.184.603,38	2.361.099,72
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	2.740.396,58	2.379.230,43
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2.184.603,38	2.361.099,72
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	555.793,20	18.130,71
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-2.740.396,58	-2.379.230,43

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1. Composition des actifs au 31.12.15

Dénomination	Quantité au 31.12.15	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>							
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV	37.670,00	EUR	31,20	1.175.115,65	0,02%	5,34%	4,38%
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE -I- Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	31.690,00	USD	61,70	1.809.683,93	0,05%	8,23%	6,76%
				2.984.799,58		13,57%	11,14%
CC JPN INCOME AND GROWTH USD Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	95.000,00	USD	17,87	1.571.419,32	0,38%	7,15%	5,86%
				1.571.419,32		7,15%	5,86%
OPC-ACTIONS				4.556.218,90		20,72%	17,00%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				4.556.218,90		20,72%	17,00%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AGIF EU EQ GRS -IT (EUR) CAP	1.750,00	EUR	1.404,19	2.457.332,50	0,73%	11,18%	9,17%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	2.320,00	EUR	730,58	1.694.945,60	0,46%	7,71%	6,32%
HENDERSON HOR VAR PAN EUE ALP+ -I2- CAP	122.470,00	EUR	16,14	1.976.665,80	0,10%	8,99%	7,38%
HERMES IFI US SMID EQ-F-USD-FD Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	573.871,54	USD	2,59	1.375.230,87	0,41%	6,26%	5,13%
				7.504.174,77		34,14%	28,00%
FS STEW AS GBP-B-AC ACC CL. -B- GBP	326.000,00	GBP	5,08	2.252.903,54	0,02%	10,25%	8,41%
ODEY INV FD PLC PAN EUROPEAN FUND	2.920,00	EUR	339,06	990.055,20	0,41%	4,50%	3,69%
VARENNE VALUE PART DE CAP	8.010,00	EUR	282,22	2.260.582,20	0,83%	10,28%	8,44%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	6.774,00	USD	176,29	1.105.269,53	0,10%	5,03%	4,12%
				6.608.810,47		30,06%	24,66%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	64.700,00	USD	32,14	1.924.622,15	0,54%	8,75%	7,18%
				1.924.622,15		8,75%	7,18%
AMUNDI INTERINVEST CASH USD I CAP Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	532,00	USD	2.827,48	1.392.215,61	0,57%	6,33%	5,19%
				1.392.215,61		6,33%	5,19%
OPC-ACTIONS				17.429.823,00		79,28%	65,03%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				17.429.823,00		79,28%	65,03%
TOTAL PORTEFEUILLE				21.986.041,90		100,00%	82,03%
Leleux Associated Brokers		EUR		3.948.597,76			14,73%
Leleux Associated Brokers		USD		939.788,86			3,51%
Leleux Associated Brokers		GBP		12.154,49			0,04%
Avoirs bancaires à vue				4.900.541,11			18,28%
DEPOTS ET LIQUIDITES				4.900.541,11			18,28%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				55.827,14			0,21%
AUTRES				-140.223,98			-0,52%
TOTAL DE L'ACTIF NET				26.802.186,17			100,00%

2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par pays	
France	15,63%
Irlande	17,91%
Luxembourg	56,21%
Royaume-Uni	10,25%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	48,00%
GBP	10,25%
USD	41,75%
TOTAL	100,00%

2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	6.965.405,14	8.771.710,66	15.737.115,80
Ventes	10.659.807,41	7.391.661,56	18.051.468,97
Total 1	17.625.212,55	16.163.372,22	33.788.584,77
Souscriptions	3.584.925,22	2.903.634,10	6.488.559,32
Remboursements	3.910.130,90	478.192,21	4.388.323,11
Total 2	7.495.056,12	3.381.826,31	10.876.882,43
Moyenne de référence de l'actif net total	24.564.337,42	25.712.825,94	25.154.855,81
Taux de rotation	41,24%	49,71%	91,08%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue Du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	du compartiment	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2013	5.615,00	1.048,00	14.696,00	6.183.273,90	1.132.338,32	16.814.360,40	1.144,15
2014	4.147,00	1.242,00	17.601,00	4.813.021,88	1.471.135,42	22.517.346,58	1.279,32
2015	4.531,00	3.140,00	18.992,00	6.488.559,32	4.388.323,11	26.802.186,17	1.411,24

2.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

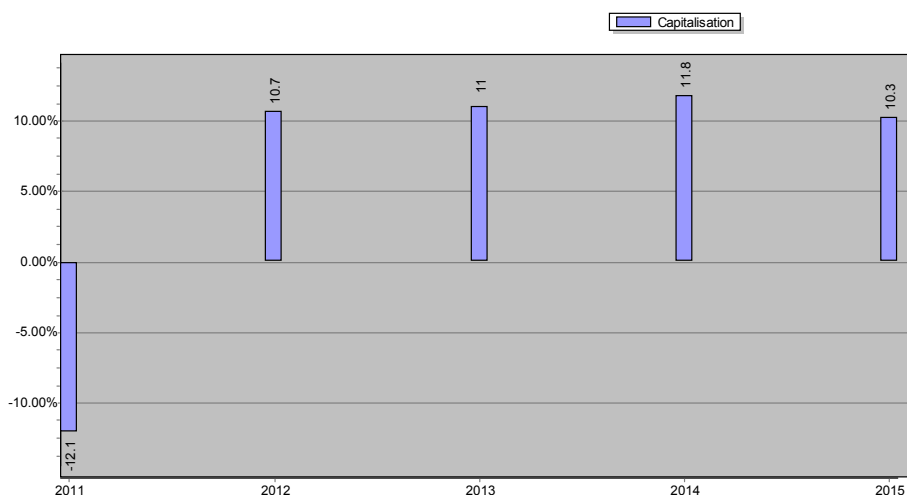
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

CAP

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
10,31% (en EUR)	11,04% (en EUR)	5,88% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6. Frais courants

Total des frais courants :

- Part de capitalisation : 2,71%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.427,00 EUR HTVA.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC. Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

- Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

- Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

- Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

- Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

- La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

- Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sousmunitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.3. Politique suivie pendant l'exercice

Le compartiment Leleux Invest Patrimonial World FOF affiche un rendement cumulé annuel de +1,59% en 2015 et de 1,37% depuis son lancement le 8 septembre 2014.

Dans le courant de l'année, le gérant a procédé à des investissements progressifs des actifs dans des stratégies actions, obligations et alternatives.

Le gestionnaire du compartiment a privilégié les fonds pouvant distribuer un coupon ou un dividende.

Au 31 décembre 2015, les avoirs du compartiment étaient investis pour 19,26% en fonds d'actions, pour 34,05% en fonds mettant en œuvre des stratégies alternatives, pour 8,24% dans un fonds mixte, pour 23,24% en fonds obligataires et pour 15,20% en liquidités.

L'exposition aux devises se limite à la livre sterling, pour 4,22% du portefeuille en fin de période.

Le nombre de fonds en portefeuille était de 11 en début d'exercice et il est de 14 à fin 2015.

3.1.4. Politique future

Le gestionnaire continuera à répartir les investissements dans les différentes stratégies (actions, obligations, alternatives etc.) dans un souci de diversification des différentes sources de rendement.

3.1.5. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.1.6. Affectation des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant:

Dividende: 9,3488 EUR

Date valeur de paiement: 24/03/2016

3.2. BILAN

	Au 31.12.15 (en EUR)	Au 31.12.14 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	32.947.033,63	13.293.892,62
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	27.938.168,82	11.518.211,27
E. OPC à nombre variable de parts	27.938.168,82	11.518.211,27
IV. Créances et dettes à un an au plus	4.624,20	-705.766,00
A. Créances		
a. Montants à recevoir	4.624,20	
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-705.766,00
V. Dépôts et liquidités	5.161.737,53	2.534.471,14
A. Avoirs bancaires à vue	5.161.737,53	2.534.471,14
VI. Comptes de régularisation	-157.496,92	-53.023,79
C. Charges à imputer (-)	-157.496,92	-53.023,79
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32.947.033,63	13.293.892,62
A. Capital	32.622.723,45	13.323.000,00
B. Participations au résultat	597.038,93	-22.241,24
C. Résultat reporté	-29.107,38	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-243.621,37	-6.866,14

3.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.15 (en EUR)	Au 31.12.14 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-374.594,02	-24.368,80
E. OPC à nombre variable de parts	-352.881,53	-24.368,80
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-21.712,49	
II. Produits et charges des placements	480.899,16	71.776,45
A. Dividendes	480.899,16	71.776,45
IV. Coûts d'exploitation	-349.926,51	-54.273,79
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.255,79	-100,00
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-12.858,99	-2.422,35
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-93.413,28	-10.515,14
b. Gestion administrative et comptable	-12.426,66	-4.502,54
c. Rémunération commerciale	-159.669,46	
E. Frais administratifs (-)	-4.164,37	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-11.883,82	
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-24.263,74	-6.000,00
H. Services et biens divers (-)	-3.695,79	-16.226,49
J. Taxes	-18.399,12	-8.186,93
K. Autres charges (-)	-6.895,49	-6.320,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	130.972,65	17.502,66
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-243.621,37	-6.866,14
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-243.621,37	-6.866,14
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	324.310,18	-29.107,38
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-29.107,38	
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-243.621,37	-6.866,14
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	597.038,93	-22.241,24
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-648.619,74	29.107,38
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-0,31	
IV. (Distribution des dividendes)	324.309,87	

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1. Composition des actifs au 31.12.15

Dénomination	Quantité au 31.12.15	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
PIMCO EUR ENH MAT PTG SHS ETF Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	45.560,00	EUR	101,72	4.634.363,20 4.634.363,20	0,18%	16,59% 16,59%	14,06% 14,06%
PGI FINI EM DB - ACC CL -I- HEDGED EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	161.500,00	EUR	7,16	1.156.130,05 1.156.130,05	0,37%	4,14% 4,14%	3,51% 3,51%
OPC-OBLIGATIONS				5.790.493,25		20,73%	17,57%
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	36.000,00	EUR	31,20	1.123.020,00 1.123.020,00	0,02%	4,02% 4,02%	3,41% 3,41%
OPC-ACTIONS				1.123.020,00		4,02%	3,41%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				6.913.513,25		24,75%	20,98%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AF ABS BD AND CCY IE CAP	1.000,00	EUR	1.007,86	1.007.860,00	0,56%	3,61%	3,06%
AWF EUR SH I DIS Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	16.200,00	EUR	102,85	1.666.170,00 2.674.030,00	0,06%	5,96% 9,57%	5,05% 8,11%
PIMCO INCOME INSTIT (HEDGED) CLASS Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	126.000,00	EUR	10,77	1.357.020,00 1.357.020,00	0,01%	4,86% 4,86%	4,12% 4,12%
OPC-OBLIGATIONS				4.031.050,00		14,43%	12,23%
AGIF EU EQ DIV I EUR DIS	2.074,00	EUR	1.156,30	2.398.166,20	0,05%	8,59%	7,29%
ARTEMIS GLOBAL INCOME I GBP	1.260.000,00	GBP	0,79	1.355.157,37	0,03%	4,85%	4,11%
LAZ GLB LIS INF PTG INSTIT HDG EUR Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	880.000,00	EUR	1,67	1.470.832,00 5.224.155,57	0,16%	5,26% 18,70%	4,47% 15,87%
AGIF DI EU ST -IT(EUR)- CAP	1.500,00	EUR	1.025,72	1.538.580,00	0,14%	5,51%	4,67%
HENDERSON HOR VAR PAN EUE ALP+ -I2- CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	129.500,00	EUR	16,14	2.090.130,00 3.628.710,00	0,11%	7,48% 12,99%	6,34% 11,01%
EXANE 1 OVERDRIVE -A- CAP Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	250,00	EUR	12.722,78	3.180.695,00 3.180.695,00	0,91%	11,38% 11,38%	9,65% 9,65%
OPC-ACTIONS				12.033.560,57		43,07%	36,53%
FIRST EAG INC BUILD AE-QD Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	25.900,00	EUR	104,77	2.713.543,00 2.713.543,00	1,03%	9,71% 9,71%	8,24% 8,24%
OPC-MIXTES				2.713.543,00		9,71%	8,24%
LF LUX FG RES ID SHS -I EUR- DIS Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	22.300,00	EUR	100,74	2.246.502,00 2.246.502,00	1,84%	8,04% 8,04%	6,82% 6,82%
OPC-IMMOBILIERS				2.246.502,00		8,04%	6,82%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				21.024.655,57		75,25%	63,82%
TOTAL PORTEFEUILLE				27.938.168,82		100,00%	84,80%
Leleux Associated Brokers		EUR		5.124.919,94			15,56%
Leleux Associated Brokers		GBP		36.817,59			0,11%
Avoirs bancaires à vue				5.161.737,53			15,67%
DEPOTS ET LIQUIDITES				5.161.737,53			15,67%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				4.624,20			0,01%

Dénomination	Quantité au 31.12.15	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
AUTRES				-157.496,92			-0,48%
TOTAL DE L'ACTIF NET				32.947.033,63			100,00%

3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par pays	
France	4,02%
Irlande	30,85%
Luxembourg	60,28%
Royaume-Uni	4,85%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	95,15%
GBP	4,85%
TOTAL	100,00%

3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	16.661.182,11	4.897.015,18	21.558.197,29
Ventes	3.581.570,85	1.186.608,35	4.768.179,20
Total 1	20.242.752,96	6.083.623,53	26.326.376,49
Souscriptions	15.013.789,44	5.303.409,67	20.317.199,11
Remboursements	75.330,91	345.105,82	420.436,73
Total 2	15.089.120,35	5.648.515,49	20.737.635,84
Moyenne de référence de l'actif net total	21.288.074,69	30.736.173,42	25.843.408,01
Taux de rotation	24,21%	1,42%	21,63%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue Du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Dis.	Remboursées Dis.	Fin de période Dis.	Souscriptions Dis.	Remboursements Dis.	du compartiment	d'une action Dis.
2014	13.323,00		13.323,00	13.300.758,76		13.293.892,62	997,82
2015	19.591,00	413,00	32.501,00	20.317.199,11	420.436,73	32.947.033,63	1.013,72

3.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

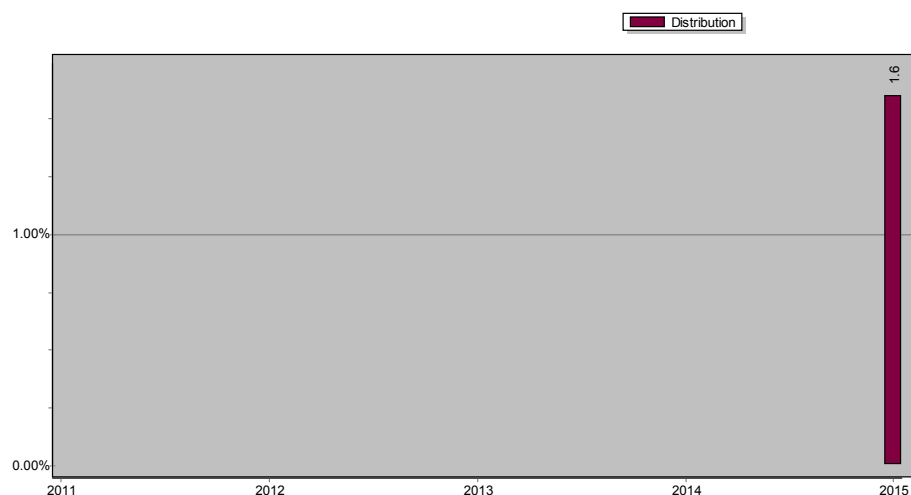
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

DIS

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

1 an
Part
1,59% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_1 / VNI_{ex_1})] [1 + (D_2 / VNI_{ex_2})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex_n})]$$

avec

D_1, D_2, \dots, D_n	les montants du dividende distribué durant l'année t
$VNI_{ex_1} \dots VNI_{ex_n}$	la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
n	le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6. Frais courants

Total des frais courants :

- Part de distribution : 2,28%

* Les frais courants ont été estimés sur base annuelle à partir des chiffres disponibles depuis la date de lancement.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 1.500,00 EUR HTVA.